

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION DU MANOIR DE LA ROQUETTE

Manoir L'Enclaux de la Roquette

Situé à 46110 Strenquels

GPS : Latitude 44.974889 Longitude : 1. 631201

Article 1 : Le client signataire du présent contrat pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 2 : Conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire des arrhes de 30% du montant total du séjour (au nom de la SARL LE LAC BLEU Domaine des Granges 46110 Strenquels) et d'un exemplaire du contrat signé. Un solde intermédiaire de 30 % ou la totalité peuvent être versé avant l'arrivée dans les lieux

Un deuxième exemplaire est à conserver par le client.

Le contrat conclu entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.

Toute effraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate du séjour aux torts du client, le prix du séjour restant définitivement acquis au propriétaire.

Article 3 : Annulation par le client : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire.

a) **Annulation avant l'arrivée dans les lieux :**

Les arrhes restent acquises au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux.

Si le client ne se manifeste dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, il devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. Les arrhes restent également acquises au propriétaire qui demandera le solde du séjour.

b) Si le séjour est écourté, le prix du séjour reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 4 : Annulation par le propriétaire : Celui-ci reverse au client l'intégralité des sommes versées, ainsi qu'une indemnité au moins égale à celle que le client aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article 5 : Le client doit se présenter le jour et à l'heure mentionné sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire (arrivée 17H 00, départ 11H 00)

Article 6 : Règlement du solde : Le solde du prix du séjour est versé à l'entrée dans les lieux.

Article 7 : Etat des lieux : Un inventaire est établi en commun et signé par le client et le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux.

L'état de propreté du gîte à l'arrivée devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge de client pendant le séjour. Le montant des frais de ménage de fin de séjour obligatoire est indiqué à l'article 13.

Article 8 : Dépôt de garantie ou caution : A l'arrivée du client, un dépôt de garantie dont le montant est de 3000 euros est demandé par le propriétaire. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées. En cas de départ anticipé antérieur à l'heure mentionnée sur le présent contrat, empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du client, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas une semaine.

Article 9 : Utilisation des lieux : Le client devra assurer un caractère paisible du gîte et en faire un usage conformément à la destination des lieux.

Article 10 : Capacité : Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de 12 personnes (enfants compris). Si le nombre de clients dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

Article 11 : Animaux : Le contrat précise que le client ne peut séjourner en compagnie d'un animal domestique. En cas de non respect de cette clause par le client, le propriétaire peut refuser l'accès des lieux aux animaux. Dans ce cas, toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

Article 12 : Assurances : Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

Article 13 : Paiement des charges : en fin de séjour, le client doit acquitter auprès du propriétaire, les charges non incluses dans le prix du séjour.

* Charges comprises (hors téléphone, hors chauffage en hiver) à la fin du séjour.

* Linge non fournis (linge de lit, serviettes éponges), sauf sur demande 180 € à l'arrivée

* Ménage en sus 150 € (obligatoire). A l'arrivée

Article 14 : Litiges : toute réclamation doit se faire par courrier recommandés avec AR.

Date de la location :

Fait à :

Le :

Nom, adresse, coordonnées téléphoniques e

Signature du client précédée par la mention

« Lu et approuvé »

CONTRAT DE LOCATION

Nous avons le plaisir de vous proposer la réservation d'un séjour au
Manoir L'Enclaux de la Roquette
Situé à 46110 Strenquels GPS : latitude 44.974889 Longitude : 1.631201

DATE DU SEJOUR :
(Arrivée entre 16h et 17h, Départ avant 11h)

Entre

Propriétaire Exploitant (gérant M. MARCOZ / MAZZANTI)
SARL LE LAC BLEU, RCS CAHORS 393233605, N° de gestion 2008 B 261
Capital social 80 496 €
Domaine des Granges, 46110 STRENQUELS
05 65 387 36 98 ou 06 20 49 58 89

Et le client

Me, M

Adresse :

.....

Pays :

Tél : Portable :

Prix du Séjour :

Pour 2 semaines

Location à la semaine :	----- €	---- + ---- (- 30 %)
Ménage fin de séjour :	150 €	150 € (obligatoire)
Location de linge :	180 €	180 € (obligatoire)
	-----	-----
	----- €	----- €

Téléphone :

Autres charges non comprises :

Composition de la famille : (avec âge des enfants)

..... Adultes enfant bébé

Taxes de séjour : 0,77 € / personne et par jour

Cette réservation sera effective dès réception du chèque d'acompte de 30 % (soit €) et des conditions générales de locations jointes

A régler par :

Chèque bancaire ou postal, Carte de crédit, Chèques vacances ou espèces

Je soussigné

M.....,

déclare être d'accord sur les termes du présent contrat, après avoir pris connaissances des conditions générales de locations

A

Le

Signature du client (précédé de la mention manuscrite « lu et approuvé »)